

glose, a dit, en parlant des avocats : « *Scientia et virtus nobilitant.* » Tout ce fatras d'érudition forme un volume devenu assez rare, imprimé à Lyon en 1700, sous le titre de *Recueil de toutes les pièces concernant le procès des avocats et des médecins de Lyon contre le Traitant de la recherche des faux nobles*. Sa lecture, cela se conçoit, est des plus fastidieuses, mais il s'y rencontre quelques passages que j'aime à citer à la gloire du barreau lyonnais. On lit entre autres à la page 17 : « Chacun sait que les avocats de Lyon se sont volontairement imposé, tour à tour, l'obligation de servir en qualité de recteurs-administrateurs dans les deux hôpitaux, pendant l'espace de *quatre années, c'est-à-dire que chaque avocat, exerçant sa profession, consume quatre ans entiers au service des pauvres, et pendant tout ce long temps, il donne, non-seulement, tous ses soins sans intérêt aucun, mais il abandonne encore les affaires de son cabinet pour administrer celles des pauvres qui sont très-nombreuses. Toutes les principales affaires des deux maisons, tout roule sur le ministère des avocats recteurs. Combien de fois ne les a-t-on pas vus aller jusqu'aux extrémités du royaume soutenir les droits légitimes des deux hôpitaux ? Combien de fois les a-t-on vus demeurer en députation des années entières, sans exiger aucune récompense et sacrifier ainsi gratuitement leur temps, leurs peines et leur santé même aux intérêts des pauvres ? »*

Ce grand procès dura deux ans, et enfin un arrêt du Conseil du 4 janvier 1699 déchargea les avocats et les médecins de Lyon des poursuites dirigées contre eux par le Traitant La Tour de Beauval, et dit que « les qualités de nobles qu'ils ont prises et prendront ci-après, conjointement avec celles d'avocats et de médecins ne pourront leur acquérir ni à leurs enfants et successeurs, le titre